

(à rappeler dans toute correspondance) DOSSIER N° DP 78 362 22 00153 Demande du : 14/12/2022 <u>Objet</u> : Déplacement de la porte d'entrée et extension du sas sur la façade principale <u>Adresse des travaux</u> : 43 Rue Jean Moulin 78711 Mantès-la-Ville	DESTINATAIRE Monsieur Aurélien MANIQUE 43 Rue Jean Moulin 78711 Mantès-la-Ville
--	--

Pôle Grands Projets et de l'Aménagement
Service Urbanisme et Développement Economique
Eduardo SIMAO
Instructeur Droit des sols
Tél. : 01 30 98 55 08
urbanisme@manteslaville.fr

OBJET : Dossier non complété sans suite - Dépôt GNAU.

Monsieur,

Vous avez déposé le 14/12/2022 à la mairie de MANTES-LA-VILLE une demande de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis référencée ci-dessus.

Par lettre du 03/01/2023, et reçue le 03/01/2023 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP1. Un plan de situation du terrain [Art R. 431-6 a) du code de l'urbanisme]. Vous pouvez réaliser ce document à l'aide de site internet. Pour un projet situé en ville choisissez une échelle de l'ordre du 1/2000 ou du 1/5000. Vous devez également indiquer l'endroit à partir duquel les deux photos jointes (pièces DP 7 et DP 8 ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue.
- DP4. Un plan des façades Nord et Sud avant et après travaux. [Art R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]. Les documents communiqués ne concernent que la façade principale Ouest.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de MANTES-LA-VILLE en date du 04/04/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet conformément aux articles R.423-38 et R.423-39 du Code de l'urbanisme.

Je vous retourne les dossiers sauf un qui est conservé par le service et qui sera versé aux archives municipales. Vous devez déposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le **12 AVR. 2023**


Le Maire
Sami DAMERGY

